

# PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1743-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 1743



14 juillet 2021

## PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1743-2

---

Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Permettre l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions dont le contrôle du bruit, des odeurs et des détritrus en dehors des limites de la propriété.

# PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1743-02

---

## **ARTICLE 52**      **Champ d'application**

Malgré toutes dispositions contraires, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement peut faire l'objet d'une demande d'approbation d'un usage conditionnel dans la zone I2-128 identifiée au plan de zonage faisant partie du Règlement de zonage numéro 1275, et ce lorsqu'elle n'est pas autorisée à la grille des usages et normes spécifique.

# PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1743-02

---

## ARTICLE 53      Objectifs

Permettre dans la zone I2-128, l'extension d'usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement afin d'atténuer les odeurs fugitives et la dispersion de détritrus, éliminer la présence de véhicules lourds en attente sur la voie de circulation, augmenter l'accès rapide au site pour la protection incendie et améliorer les opérations sur le site.

# PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1743-02

---

## EXEMPLES DE CRITÈRES D'ANALYSE

- l'extension ne doit pas faire en sorte que le tonnage entrant sur le site soit augmenté;
- l'extension ne doit pas faire en sorte de remplacer le bâtiment existant;
- l'ensemble du bâtiment (existant et extension) doit être conforme en termes de sécurité incendie;
- l'usage ne devrait pas générer d'augmentation d'achalandage excessif au détriment de la fluidité de la circulation dans les voies locales;
- la visibilité des opérations devrait être minimisée à partir des voies de circulation;
- toutes les opérations de décharge des déchets des véhicules qui en assurent le transport au site, ainsi que la manipulation subséquente de ces déchets, devraient être réalisées à l'intérieur du bâtiment;
- l'extension proposée devrait permettre de réduire la propagation du bruit associé aux opérations de décharge des déchets et de leurs manipulations subséquentes par des véhicules lourds;

# PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1743-02

---

## EXEMPLES DE CRITÈRES D'ANALYSE

- une clôture pare-papiers munie d'un filet maillé;
- des rampes d'aspersion d'un neutralisant d'odeur extérieures;
- des systèmes d'aspersion de neutralisant d'odeur devraient également être installés et être en opération à l'intérieur du bâtiment;
- le système de capture, de rétention et de traitement des eaux de ruissellements (pluie et fonte des neiges) des surfaces intérieures et extérieures et de rejets d'origine sanitaire devrait être maintenu en tout temps en bon état de fonctionnement;
- un interverrouillage reliant le panneau-incendie au mécanisme d'ouverture de la barrière motorisée permettant l'accès au site devrait être installé et programmé;
- la barrière d'accès motorisée devrait ouvrir automatiquement dès qu'une alarme-incendie sera activée;
- le bâtiment devrait être muni de détecteurs de fumée, en plus des accessoires de détection d'un incendie, pour permettre une intervention rapide et réduire le temps de propagation de tout incendie avant l'arrivée des pompiers sur les lieux.

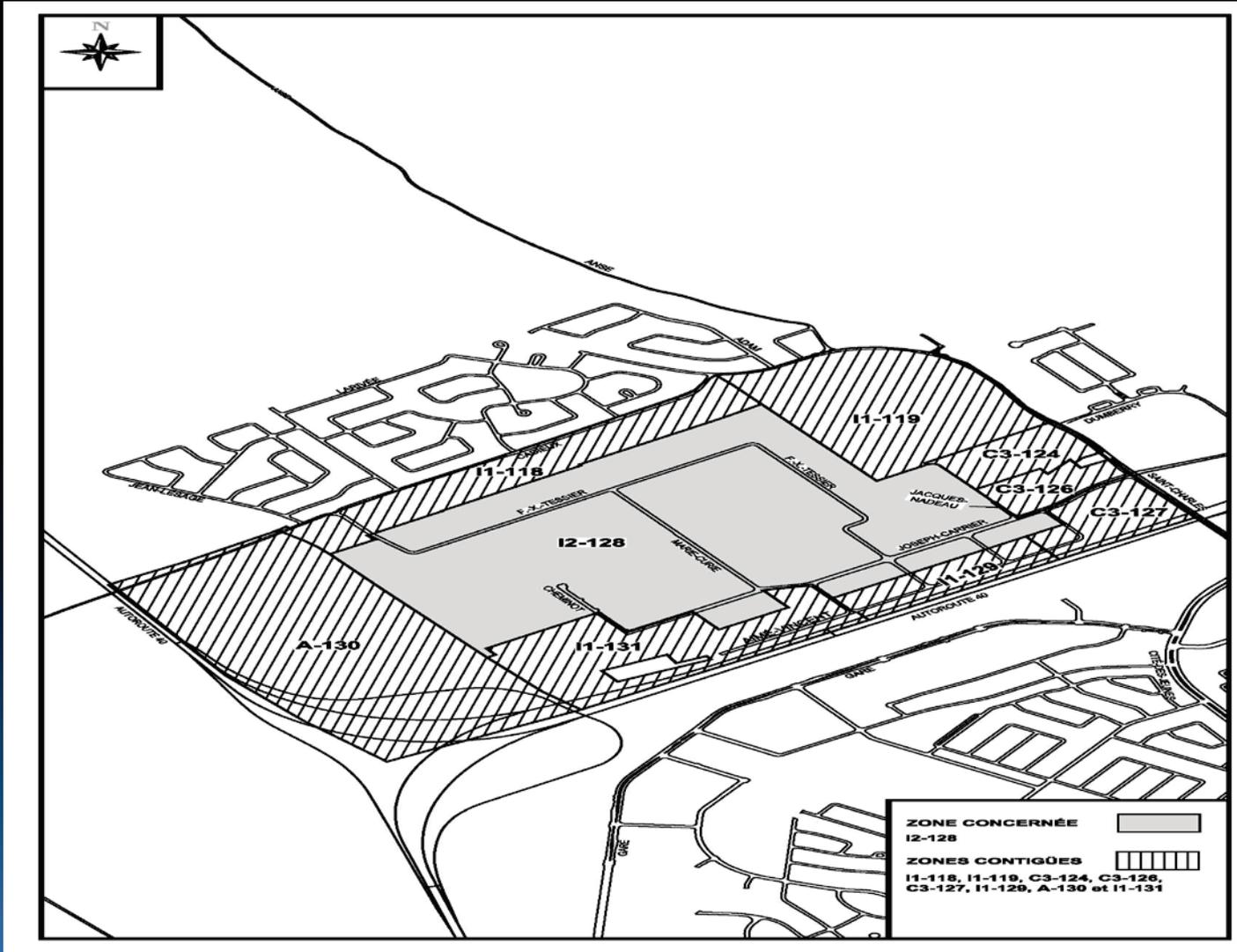
## ZONES CONCERNÉES ET CONTIGUËS

---

Le projet de règlement contient la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit de soit régir par zone ou pour l'ensemble du territoire, les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis, en interdisant l'extension ou la modification d'un usage ou une construction dérogatoire protégé par droits acquis ou en établissant les conditions en vertu desquelles un usage ou une construction dérogatoire protégé par droits acquis peut être étendu ou modifié.

Voir l'identification de la zone concernée I2-128 et ses zones contiguës à la page suivante.

# ZONES CONCERNÉES ET CONTIGUËS



# ÉCHÉANCIER D'ADOPTION DU PROJET

1	Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement	Art. 124 LAU	5 juillet 2021
2	Avis de motion		5 juillet 2021
3	Avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours concernant le premier projet de règlement ( <i>conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19</i> )	Art. 126 LAU	14 juillet 2021
4	Consultation écrite d'une durée de 15 jours ( <i>conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19</i> )	Art. 127 LAU	15 au 29 juillet 2021
5	Adoption du 2 <sup>o</sup> projet de règlement (avec ou sans changement)	Art. 128 LAU	9 août 2021
6	Avis public annonçant la possibilité pour les personnes intéressées (personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones visées et des zones contiguës) de faire une demande pour participer à un référendum	Art. 132 LAU	11 août 2021
7	Date limite pour la réception de demandes pour que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter (au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis)	Art. 133 LAU	19 août 2021
8	Adoption (sans changement) du règlement	Art. 136 LAU	7 septembre 2021